

**ARRETE MUNICIPAL N°2026-3**

Portant réglementation d'accès à la zone artisanale de Viallettes

Le Maire de la commune de Cayres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu l'article L 122-22 et l'article L 131-1 et suivants du code des communes ;

Vu la demande présentée en date du 5 janvier 2026 par la société EGEV, représentée par Monsieur JOUBERT Frédéric, technicien d'affaires ;

Considérant que pour permettre la réalisation de travaux de raccordement d'un nouveau poste de transformation électrique par ENEDIS, situé à la zone artisanale de Viallettes et pour assurer la sécurité des intervenants et des usagers, il u a lieu de réglementer ponctuellement son accès ;

ARRETE

Article 1^{er} : REGLEMENTATION D'ACCES A LA ZONE ARTISANALE DE VIALETTES

Considérant les travaux de raccordement d'un nouveau poste de transformation électrique par ENEDIS et la création d'un réseau souterrain HTA sur la partie haute de la zone artisanale de Viallettes il est nécessaire de réglementer son accès vers et depuis la Route Départementale N°33 depuis le premier accès en venant du Puy-en-Velay entre mardi 13 et le 23 janvier 2026 de 8 heures à 18 heures. L'accès et la sortie de la zone artisanale se feront par le premier accès en venant du bourg de Cayres suivant le plan ci-dessous :

Article 2 : SIGNALISATION

La signalisation correspondante et adéquate sera fournie, mise en place et maintenue par l'entreprise EGEV en charge des travaux pendant toute leur durée.



Article 3 : AMPLIATION ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Cayres et sur les lieux concernés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société EGEV ;
- Aux entreprises de la zone artisanale de Viallettes ;
- Monsieur le chef de gendarmerie de Costaros ;
- Service d'Incendie et de Secours – Centre de Secours de Cayres ;

Fait à Cayres, le 13 janvier 2026

Le Maire,

Ludovic GIRE

